

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 14 janvier à 8h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 7 janvier 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle polyvalente de Merlines.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :


Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard.  
Mme Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Gérard Arnaud.  
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade.  
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot.  
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud.  
Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrede.  
Mme Nathalie Peyrat qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc Michelon.  
Mme Danielle Coulaud qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr.  
M. Éric Bossaert qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère.  
Mme Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à M. Pierre Coutaud.  
M. André Alanore qui a donné pouvoir à Mme Fabienne Rougerie.  
M. Jean-Claude Sangoi qui a donné pouvoir à M. Xavier Gruat.  
M. Jérôme Valade qui a donné pouvoir à M. Jean Valade.  
Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier.  
Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à M. Jean Bilotta.  
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse.  
Mme Sandra Delibit qui a donné pouvoir à M. Philippe Roche.  
Mme Mady Junisson qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard.  
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Philippe Exposito.  
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil.  
M. Daniel Poigneau qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla-Ratelade.  
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen  
M. Baptiste Galland qui a donné pouvoir à M. Bernard Couzelas.

Mme Catherine Durand excusée non représentée  
M. Didier Péneloux excusé (représenté)  
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté)  
M. Robert Bredèche excusé non représenté  
M. Bernard Maupomé excusé non représenté  
Mme Cécile Martin excusée (représentée)  
M. Guy Faugeron excusé.  
M. Daniel Mazière excusé (représenté)  
M. Gérard Moratille excusé non représenté

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 15/01/17

Le président,



M. Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 76 // pouvoir(s) = 23 // votants = 99

## **Autorisation d'avances de trésorerie entre budgets**

Le conseil communautaire :

Vu le Décret-loi du 28 décembre 1926 - loi relative aux régies municipales réglementant le fonctionnement des entreprises exploitées par les communes ou dans lesquelles elles ont une participation financière ;

Le président rappelle que les articles 16 à 18 du Décret-loi du 28 décembre 1926 prévoient que les Services Administratifs (SPA) et les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) érigés en budgets annexes sont obligatoirement pourvus de l'autonomie financière.

Le président indique que Haute-Corrèze Communauté sera pourvu de 5 budgets annexes. Il convient donc de veiller à ce que chaque budget annexe dispose d'une trésorerie suffisante pour pouvoir honorer ses dépenses courantes.

Il explique que la mise en place d'avances de trésorerie non budgétaires via les comptes 553 (sur le budget principal) et 5192 (sur les budgets annexes) est nécessaire afin de pallier les éventuelles insuffisances de trésorerie.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire acte la mise en place d'avances de trésorerie non budgétaires et donne délégation au président pour signer tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

À Ussel, le 14 janvier 2017

Le président,

Pierre Chevalier

